

# Compétences en temps partagé Basse-Normandie

**L'association Compétences en temps partagé Basse-Normandie met à la disposition des PME-PMI des collaborateurs qualifiés, immédiatement opérationnels le temps nécessaire à la mission. Notre circonscription de Flers-Argentan compte désormais deux antennes !**

## Le concept de temps partagé :

Dispositif développé en France depuis 1993, le Temps Partagé est une alternative souple et efficace à la gestion des Ressources Humaines dans les PME-PMI. Il permet de développer un projet, répondre à des contraintes réglementaires ou contractuelles, renforcer une équipe ou effectuer un remplacement.

- **Pour l'employé**, c'est le partage de son temps de travail, de son savoir-faire et de ses compétences entre plusieurs entreprises en qualité de salarié. Cela permet d'exercer son activité entre plusieurs employeurs et ainsi de reconstituer un emploi à temps complet.
- **Pour l'entreprise**, c'est le partage, avec d'autres structures, d'un collaborateur qualifié, immédiatement opérationnel, disponible et impliqué ayant une présence adaptée à la réelle charge de travail et capacité financière de l'entreprise.

Créée en 1993, la Fédération nationale des associations du travail en temps partagé (FNATTP) regroupe 54 associations en France, dont Compétences en Temps Partagé Basse-Normandie (CTPBN) qui regroupe des antennes sur toute la région Caen, Pays d'Auge, Sud Manche, Bocage (Flers/Vire) et une nouvelle antenne Argentan/Falaise.

## Les secteurs d'activités représentés :

Marketing – communication – commercial – informatique – production – logistique – qualité – Recherche et Développement – management de projets - ressources humaines – gestion.

## Le principe :

Il n'y a pas de contrat type qui lie le salarié partagé et l'entreprise. Le cadre à temps partagé et l'entreprise décident ensemble du contrat de travail (CDD, CDI, prestation de services en portage salarial...), du volume de travail, de la durée d'intervention et du niveau de rémunération.

## La méthode :

- Prise de rendez-vous dans l'entreprise avec un spécialiste de l'univers du projet de l'entreprise pour définir le profil et le poste.
- Rédaction d'une fiche de mission validée par le chef d'entreprise.
- Prospection et recrutement du candidat par le comité de sélection de l'association.

Au final, le chef d'entreprise et le salarié définissent le contrat de travail. Deux formules sont possibles : le contrat de travail classique (CDD ou CDI, temps partiel ou temps plein) ou le système de portage salarial

(facturation d'honoraires). Dans ce deuxième cas, l'association Compétences en temps partagé oriente le chef d'entreprise vers une société de portage salarial agréée nationalement.

## Quelques exemples de missions :

Mise en place de démarche qualité – audit commercial – audit du système d'exploitation informatique – responsable communication...

## Pour en savoir plus :

### > Fédération nationale des associations du travail en temps partagé (FNATTP).

Site Web : <http://www.fnattp.com>

### > Compétences en temps partagé Basse-Normandie :

- Permanence d'Argentan : Maison des entreprises et des territoires : le vendredi matin – de 9 h à 12 h.  
Courriel : [ctppapao@ctpbn.com](mailto:ctppapao@ctpbn.com)
- Contact à Flers : Courriel : [ctp.bocage@yahoo.fr](mailto:ctp.bocage@yahoo.fr)  
Tous les contacts et permanences sur <http://www.ctpbn.com/>  
Siège de l'association : Citis Odyssée, 4 avenue de Cambridge, 14200 Hérouville-Saint-Clair.  
Tél. : 02 31 94 48 45. Site Web : <http://www.ctpbn.com>  
Courriel : [ctp.bn@wanadoo.fr](mailto:ctp.bn@wanadoo.fr)